

Pour vous abonner à la Lettre
Entreprises & Défense [LIEN](#)

Repères

Vigipirate :
10.412 militaires déployés au
13 février 2015 sur 722 sites.
371 incidents recensés
contre des militaires, dont 14
agressions graves

Au 20 avril 2015, plus de
7.000 militaires engagés en
opérations extérieures

Opération Barkhane (bande
sahélo-saharienne, BSS) :
3.000 militaires
Une vingtaine d'hélicoptères
200 véhicules de logistique
200 blindés
6 avions de chasse
3 drones
Une dizaine d'avions de
transport

Les besoins du Centre de
transfusion sanguine des
armées (CTSA) chaque jour :
. 110 donneurs de sang total
. 7 donneurs de plasma
. 4 donneurs de plaquettes

8.500 PME inscrites sur le
portail achat Défense

400 PME ayant des activités
dites « sensibles » ou « de
souveraineté nationale »
suivies par la DGA

Budget 2013 de l'action
sociale de la Défense :
188,6 M€ dont 95,4 M€
consacrés aux prestations
sociales

Sources : ministère de la Défense
et rapports parlementaires.

Partenaire 2015



SPHEREA
TEST & SERVICES

www.spherea.com
christophe.roudaut@spherea.com

Trois questions au...

Médecin général des armées

Jean-Marc Debonne

Directeur central du service de santé des armées



Pourriez-vous nous présenter le service de santé des armées et ses missions ?

Le service de santé des armées (SSA) a pour mission première le soutien santé opérationnel des forces armées en tous lieux, tous temps et toutes circonstances.

Sur le plan opérationnel, la mission se matérialise par la faculté à déployer une chaîne santé complète et autonome qui, de la zone des combats jusqu'à nos hôpitaux d'infrastructure, garantit aux combattants blessés la meilleure des prises en charge afin de leur assurer un retour auprès des leurs avec un risque de séquelles le plus faible possible.

Comme l'a rappelé le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2013, cette capacité est indispensable pour l'engagement opérationnel des forces. Elle conditionne la possibilité pour la France, de conduire en autonomie des opérations extérieures et, en particulier « d'entrer en premier » comme de tenir le rôle de nation cadre au sein d'une coalition.

Qu'est-ce que le modèle « SSA 2020 » ?

Si le service de santé des armées remplit aujourd'hui sa mission, les évolutions des mondes de la défense et de la santé auxquels il appartient, induisent de fortes tensions qui rendraient insuffisante une nouvelle adaptation de son modèle actuel. Un changement de modèle s'impose.

Ce modèle « SSA 2020 » est d'abord opérationnel. Il vise à assurer une prise en charge globale des militaires en opérations, avant, pendant et après celles-ci, avec une attention particulière pour les blessés physiques et psychiques. Il est ensuite robuste, permettant au SSA de soutenir une sujétion opérationnelle forte et prolongée. Le modèle est également cohérent, en renforçant les liens entre les cinq composantes du SSA. Il est aussi équilibré avec un effort particulier au profit de la médecine de premier recours. Enfin, il est ouvert sur son environnement, condition indispensable à la viabilité des établissements du Service dans leur territoire de santé et au maintien des compétences techniques des professionnels de santé militaires.

La mise en œuvre du modèle oblige une transformation systémique du SSA. La formation, la recherche et le ravitaillement intensifient une démarche engagée depuis plusieurs années. La médecine des forces va connaître une restructuration globale autour d'un projet médical dédié aux risques opérationnels spécifiques des militaires. Enfin, la composante hospitalière doit sécuriser son fonctionnement et dégager des ressources pour les autres composantes.

C'est ainsi que le service de santé des armées se prépare, avec la mise en œuvre de « SSA 2020 » à être au rendez-vous du nouveau modèle d'armées en 2025.

Quelles sont les implications du nouveau modèle pour le monde de l'entreprise ?

Il est important de noter qu'en 2014 le montant des commandes passées par le SSA a été de près de 300 millions d'euros. Au regard des enjeux du modèle, le monde de l'entreprise représente un partenaire majeur du service de santé des armées. En effet, pour conserver un haut niveau de technicité et répondre aux attentes des patients, le SSA doit être innovant. Il a besoin des entreprises tant pour les solutions techniques qu'elles proposent que pour l'accompagner dans le développement industriel de ses nouveaux concepts et de ses brevets. De plus, le SSA cherche activement à valoriser ses savoir-faire par des partenariats d'excellence. Cette démarche permettra de générer de nouvelles ressources, dans une approche « gagnant-gagnant », et favorisera ainsi la performance économique du Service, condition essentielle de la réussite du nouveau modèle et sa pérennité.

Association Loi 1901, l'Association des entreprises partenaires du ministère de la Défense a pour objet le développement des relations entre les entreprises et la Défense. Elle organise de nombreuses activités et est à l'origine du « Prix de la reconversion des militaires » prix annuel placé sous le Haut patronage du ministre de la Défense. Tous les responsables de l'Association sont bénévoles. Les seules ressources sont les cotisations versées par les entreprises adhérentes.

Pour télécharger la Synthèse des activités 2014 [LIEN](#)

Pour télécharger le document permettant à votre entreprise de nous rejoindre éventuellement en 2015 [LIEN](#)

RETEX : soirée sensibilisation des PME liées à la Défense

L'Association a organisé le 14 avril dernier une soirée de sensibilisation avec les experts de la Direction de la Protection et de la Sécurité de la Défense (DPSP) le service de renseignement dont dispose le ministre de la Défense pour assumer ses responsabilités en matière de sécurité du personnel, des informations, du matériel et des installations sensibles. Cette soirée exceptionnelle, basée en grande partie sur des cas concrets, était destinée en priorité aux dirigeants et collaborateurs de TPE et PME liées à la Défense (et non seulement du monde de l'armement). Le site de la DPSP [LIEN](#)



« Ecoute Défense »

Le numéro d'appel unique « Ecoute Défense » est une offre directe d'écoute, de soutien et d'information au profit des militaires ou anciens militaires, mais aussi des civils de la Défense, qui ont été exposés à des situations de stress et de traumatismes psychiques en service, notamment au cours de leurs missions opérationnelles. Numéro d'appel national gratuit « Ecoute Défense » : 08 08800 321.



Grand angle

Le Pôle d'excellence cyber

Lancé officiellement par le ministre de la Défense à Rennes le 7 février 2014 dans le cadre du Pacte défense cyber, le Pôle d'excellence cyber (« PEC ») s'inscrit dans la priorité nationale accordée à la cyberdéfense et à la cybersécurité. Il structure son action selon trois dimensions :



- . Le développement de la formation initiale, continue et supérieure,
- . La stimulation de la recherche académique,
- . Le soutien et la pérennisation de la base industrielle et technologique de cybersécurité (BITC) avec une attention particulière portée aux PME innovantes, y compris à l'export.

L'idée est à la fois de sécuriser la disponibilité des compétences nécessaires et de favoriser le développement d'une offre de produits et de services de « confiance ». Et ce, au profit des besoins propres du ministère de la Défense mais aussi, plus largement, de la communauté nationale de cybersécurité et pour le développement de la filière industrielle.

Le Pôle d'excellence cyber s'appuie sur la « plaque cyber » présente de longue date en Bretagne, avec - côté défense - DGA Maîtrise de l'information, l'École des transmissions, les Ecoles de Saint-Cyr Coëtquidan, l'École navale, l'ENSTA Bretagne et - côté civil - un tissu académique et industriel dense et reconnu en matière de cybersécurité et de numérique.

L'esprit du Pôle d'excellence cyber est de « faire converger les compétences » qu'elles soient militaires ou civiles, publiques ou privées, régaliennes ou duales, stricto sensu « cyberdéfense » ou plutôt « cybersécurité » régionales ou nationales, voire internationales.

Le « Prix de la reconversion des militaires » Edition 2015 : un atout pour les militaires ayant un projet de création ou de rachat d'entreprise

Créé par l'Association des entreprises partenaires de la Défense et placé sous le Haut patronage du ministre de la Défense, le « Prix de la reconversion des militaires » récompense chaque année un projet de création ou de reprise d'entreprise, y compris au titre du congé de création ou reprise d'entreprise, par un personnel militaire en situation d'activité, inscrit ou non dans un parcours reconversion, devant rejoindre la vie civile au plus tard un an après la remise du prix. Le « Prix de la reconversion des militaires » est organisé en liaison avec Défense Mobilité, l'Agence de reconversion de la Défense. Le « Prix de la reconversion des militaires » Edition 2015 c'est :

- . Une cérémonie de remise au mois de décembre à l'École militaire, à Paris, en présence des plus hautes autorités civiles et militaires.
- . Des produits/prestations utiles aux lauréats dans le cadre de leur projet de reconversion.
- . Une très large couverture médiatique.
- . Un véritable label vis à vis des organismes financiers pouvant contribuer au projet.
- . L'accès éventuel au réseau de l'Association des entreprises partenaires de la Défense.

Date limite de réception des dossiers : **30 septembre 2015**.

Pour télécharger le dossier de candidature [LIEN](#)

Les lauréats du « Prix de la reconversion des militaires » Edition 2014

Sandrine Ribes
Magasin « Ambiance et Styles » à Bordeaux
ambianceetstyles.bdx@free.fr
www.ambianceetstyles.com

Arnaud Tiennot
société Nautée à Rochefort sur Mer
(Charente - Maritime)
contact@nautee.fr
www.nautee.fr



Vous recevez la Lettre Entreprises & Défense suite à une inscription sur le site Internet de l'Association des entreprises partenaires de la Défense ou à un contact avec ses responsables. La Loi sur la Confiance dans l'Economie Numérique (LCEN) du 13 mai 2004 autorise la prospection directe par messagerie électronique sans consentement préalable, à destination des personnes morales, sociétés, entreprises, associations immatriculées à l'INSEE ayant un numéro SIRET-SIREN, professions libérales, artisans et collectivités publiques. Soucieux de respecter l'esprit de la LCEN, nous vous proposons, si vous souhaitez ne plus recevoir d'informations de la part de notre Association, de bien vouloir nous le préciser en faisant parvenir un courriel à l'adresse : contact@entreprisespartenairesdeladefense.fr

Membres du Comité d'honneur : Claude Ascensi - Alain Juillet - Alain Vidart - Jean-Claude Viollet - Raymond Wey

Entreprises & Défense

Entreprises & Défense, la Lettre de l'Association des entreprises partenaires de la Défense, est publiée en 2015 avec le soutien de la société SPHEREA Test & Services.

Directeur de la publication : Patrice Lefort-Lavauzelle.
Rédacteur en chef : Pascaline Abdini.
Comité de rédaction : Pascaline Abdini, Monique Chézalviel, Patrice Lefort-Lavauzelle, Nicolas Le Saux.
Association des entreprises partenaires de la Défense, 6 rue Geoffroy Saint-Hilaire 75005 Paris.

Mail : contact@entreprisespartenairesdeladefense.fr
ISSN 2114-7019

Tous droits réservés.

Les marques "Prix de la reconversion des militaires" et "Entreprises & Défense" sont déposées auprès de l'INPI.